

ARRETE N° 340 du 26 avril 2024

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



**ARRETE DE CIRCULATION – TRAVAUX DE VOIRIE
CHEMIN DE LA LAUNE - COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies
Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,
Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,
Vu le code de la route et notamment son article L 411-1
Vu les travaux de réfection de murs de soutènement et élargissement par l'entreprise Sévigné, pour le compte de la Mairie de Dourbies, chemin de la Laune, commune de DOURBIES

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

La circulation sur chemin de la Laune sera règlementée du 25 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus pour des travaux de voirie.

ARTICLE 2 :

Une signalisation appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

À Dourbies le 26 avril 2024
Le Maire
Irène LEBEAU



AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :
- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie